

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1688

objet : **Mandat spécial accordé à Mme la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission au Liban**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans la continuité des actions de coopération avec l'office des eaux de Beyrouth, madame la vice-présidente Mireille Elmalan a été invitée avec messieurs Peyretti et Hodeau à se rendre au Liban du 30 août au 4 septembre 2003.

Cette mission a pour but la signature de conventions entre la Communauté urbaine et les quatre établissements des eaux du Liban créés dans un effort de modernisation ainsi que la mise en place d'une aide à l'élaboration d'un programme de gestion du cycle urbain de l'eau avec appui technique et méthodologique.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

L'organisation de cette mission postérieure à la dernière réunion du Bureau du 10 juillet 2003 n'a pas permis de demander un mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame Mireille Elmalan pour une mission au Liban du 30 août au 4 septembre 2003 comme représentante de la Communauté urbaine.

2° - Les frais engagés pour la mission de madame la vice-présidente Mireille Elmalan seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,